

Bulletin départemental

Janvier 2016 • N° 1

élections?
VOTEZ !

EN SUPPLÉMENT

Guide des SSAM

Services de Soins et
d'Accompagnement
Mutualistes



RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE SECTION
Liste des candidats et calendrier



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?

Prenez rendez-vous à
**l'Espace d'Accueil et
d'Écoute** pour en parler
en toute confidentialité
avec un(e) psychologue,
en téléphonant au
03.84.35.17.56

(du lundi au vendredi
de 9h à 17h30)

**Numéro exclusivement dédié
à l'espace d'accueil et d'écoute**

**Les entretiens ont lieu à
Centre de services MGEN
480, route de Besançon
entrée rue Simone Weil
LONS LE SAUNIER**

**Espace d'accueil et d'écoute
Prévention - Aide - Suivi**

**Espace d'accueil
et d'écoute du Jura
sur rendez-vous uniquement**



■	Edito	3
■	Les élections au Comité de Section du Jura	4/5
■	Octobre Rose et SISM	6/7
■	Un crédit d'impôt pour les agents publics !	8/9
■	Bienvenue à la MGET !	10
■	Le «comment vivre ensemble» expliqué à tous	11
■	Conventionnement hospitalier ..	12
■	Présentation des nouveaux salariés La Commission Communication	13
■	Le lycée des Métiers de l'Optique de Morez	14
■	Le service MAMHIQUE : (Mode d'Accueil Mutualisé en Horaires atypiques) L'Espace d'Ecoute pour les Familles touchées par le cancer	15



Cette nouvelle année marque, sans conteste, un tournant dans l'histoire de notre mutuelle.



Au premier janvier 2016, tous les adhérents des offres Mgénération Initiale et MGEN offre globale ont basculé dans MGEN Initiale et MGEN Référence qui incluent des améliorations significatives sur les prestations. Cette "migration" s'est déroulée sans démarche de votre part. Un courrier vous a été adressé présentant les différents changements vous concernant. N'hésitez pas à consulter votre espace personnel sur le site MGEN pour en savoir plus.

En ce début d'année, MGEN intègre l'ensemble des adhérents et salariés de la MGET (Mutuelle Générale de l'Environnement et des Territoires). Bienvenue à tous ces mutualistes qui rejoindront le rang des votants aux prochaines élections des Comités de Section.

Le fonctionnement démocratique du groupe MGEN se traduit dans les 102 centres de services départementaux par l'élection d'un Comité de Section. Dans le jura, il est composé de 27 membres, élus par l'ensemble des adhérents. Le renouvellement par tiers des élus du Comité de Section, prévu tous les deux ans, aura lieu en mars 2016.

Je vous invite à participer très nombreux à ce scrutin afin de manifester votre attachement aux valeurs de votre mutuelle. En votant, vous choisirez les élus qui agiront au service de tous les adhérents. Ils seront vos représentants dans les différentes instances politiques de MGEN pour défendre vos intérêts au niveau des prestations et des services rendus.

Très heureuse année 2016 à toutes et tous.
Sincères amitiés mutualistes.

Alain GIRARD
Président MGEN Jura

L'Assemblée Départementale de MGEN Jura se déroulera le mercredi 18 mai 2016 à 14h30 à la Section de LONS, 480 route de Besançon.



N°1 Janvier 2016
Prix : 1 € - Abonnement : 2 €
N°ISSN en cours
Directeur de la publication :
Alain GIRARD
Réalisation : Agence-niko.com
Crédits : Fotolia, MGEN
Imprimeur : Est-Imprim

Elections au Comité de Section

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CANDIDATS AU COMITÉ DE SECTION

Huit militants sont candidats pour ces élections au Comité de Section de MGEN Jura. Trois élus en fin de mandat souhaitent continuer de s'engager et demandent le renouvellement de votre confiance : Christelle HERBERT, Edith SAGE et Claude PONCET. Cinq nouveaux candidats se présentent pour rejoindre le groupe des élus et s'impliquer dans la vie locale de MGEN :



Stéfany CHESNAY, professeur des écoles à l'école élémentaire des Avignonnets à Saint-Claude, est correspondante MGEN pour la 3^{ème} année.

« Je souhaite à travers mon engagement au Comité de Section perpétuer la tradition mutualiste du corps enseignant et aider à promouvoir les valeurs mutualistes de MGEN. »



Christine VILMAIN est instructrice ADS (Application du Droit des Sols) à la DDT du Jura, sur le site de Dole.

« J'étais vice-présidente de la section locale du Jura de la MGET et c'est fort logiquement que je postule pour un poste au Comité de Section de MGEN car je pense que les adhérents venant de la MGET doivent être représentés. Je me sens très concernée par le rapprochement MGET/MGEN. »



Catherine ZIMMERMANN est déléguée départementale MGEN depuis le 1^{er} septembre 2014.

« Impliquée depuis un an et demi en tant que salariée-militante, je souhaite poursuivre mon engagement pour la promotion des valeurs MGEN. »



Jean ROUX est entré à la DDE en 1994 et il est actuellement Chef de Centre Routier Départemental au Conseil Général du Jura.

« Elu à la MGET depuis une vingtaine d'années, c'est tout naturellement, après la fusion MGEN/MGET, que je souhaite continuer au sein du Comité de Section MGEN 39. »



Jean-Philippe MUSSILLON est délégué départemental MGEN depuis le 1^{er} septembre 2015.

« Je découvre chaque jour un peu plus les caractéristiques du rôle particulier de salarié-militant, mais aussi l'entreprise et ses valeurs qui méritent que l'on se batte pour elles. »

VOTRE VOTE EST UTILE !

Du 19 janvier au 18 mars prochain, vous serez appelés à élire vos représentants au Comité de Section de notre département. En votant, vous manifesterez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Ils mettent du temps et des compétences à disposition de notre collectif. Ils vous représentent au quotidien et défendent les valeurs et les intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité, etc.).

Les élections ont lieu tous les deux ans et permettent de constituer l'équipe de militants qui accompagne le président de la section dans ses différentes missions. Dans les commissions du Comité de Section, ils s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, activités de prévention, ou encore, dialogue avec les acteurs locaux.

Présence sur le terrain, écoute des attentes des adhérents, échange : l'action des élus éclaire les instances dirigeantes sur vos ressentis et vos besoins. Ainsi certaines des évolutions de garanties des nouvelles offres MGEN Santé

Prévoyance résultent de remontées du terrain répétées : possibilités de choix, prise en charge accrue de médecines alternatives ou de dépassements d'honoraires, par exemple.

Par ailleurs, c'est parmi les membres des Comités de Sections que sont élus les délégués à l'Assemblée Générale. Ils sont les représentants de l'expression et de la gouvernance démocratiques au sein de MGEN.

Par le vote, vous réaffirmerez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur nos choix mutualistes. Vous contribuerez à ce que notre mutuelle reste fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.

Calendrier

Mardi 19 janvier	Ouverture de l'urne de vote électronique par Internet pour les 102 sections (SD et SEM)
Du 27 au 30 janvier	Dépôt en poste des matériels de vote
Vendredi 18 mars à 17 h	Fin de la période de vote
Du 21 mars au 22 mars	Résultats
Mars/avril	Réunion des Comités de Sections pour élire les nouveaux bureaux et les présidents



Octobre Rose 2015

MGEN SE MOBILISE UNE NOUVELLE FOIS POUR LA PROMOTION DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN :

Le cancer du sein reste le cancer le plus meurtrier chez les femmes en France malgré les progrès thérapeutiques des dernières années. Une femme sur 8 sera concernée par ce cancer au cours de sa vie.

Aujourd'hui, l'arme la plus efficace contre ce cancer, c'est le dépistage. Il s'adresse aux femmes âgées de 50 à 74 ans (tranche d'âge la plus à risques) qui ne présentent ni symptôme apparent ni facteur de risque particulier autre que leur âge.

Détecté précocement, il peut être guéri dans 90% des cas mais également traité de manière moins agressive et entraîner moins de séquelles.

À Besançon

L'équipage MGEN composé d'élus du comité de section, de salariés, de délégués et de notre administrateur national chargé de région, a participé à l'Open Challenge des championnats de France de Dragon Boat. Il a fièrement disputé les demi-finales* ! MGEN a mené ce projet « Octobre Rose » pour encourager les Dragon Ladies, sensibiliser les femmes sur le cancer du sein aux côtés de la Ligue contre le cancer. Cette action scelle un partenariat avec les Dragon Ladies. MGEN les encourage à poursuivre une activité physique bénéfique pour leur santé.

* En fait la première course, mais c'est déjà bien pour des personnes qui montent pour la première fois dans un Dragon Boat !



Championnat de France de Dragon boat à Besançon

À Lons-le-Saunier

Plusieurs élus du Comité de Section se sont impliqués lors de cette manifestation.

La section départementale du Jura a tenu un stand aux côtés de la Mutualité Française de



La rando d'Octobre rose à Lons-le-Saunier

À Belfort

Des élus du Comité de Section et de la commission prévention ont participé activement à l'organisation et la tenue de nombreux événements : illuminations spécifiques de la ville et du lion, marche rose de Trevenans, organisation du concert de l'orchestre philharmonique de Besançon, information sur les marchés belfortains et marche rose à Belfort. Les manifestations de Belfort ont été mises en place dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville et plusieurs autres organismes locaux et régionaux. Par ces actions, plusieurs centaines de personnes ont été sensibilisées à la nécessité du dépistage.



Concert de l'orchestre philharmonique de Besançon à Belfort

Franche-Comté. Ce ne sont pas moins de 714 randonneurs qui se sont donné rendez-vous, toutes disciplines confondues (randonnée pédestre / VTT / cyclotourisme).

Plus d'informations et de conseil santé sur : www.mmmieux.fr

Santé mentale et santé physique : un lien vital

Semaines d'information sur la santé mentale

14 au 27 mars 2016



MGEN s'engage en matière de santé mentale, de promotion de l'activité physique et sportive comme action de maintien du capital santé, comme thérapeutique non-médicamenteuse validée, comme outil d'éducation. Selon une expertise collective de l'INSERM (2008), l'activité physique et/ou sportive apparaît donc de plus en plus comme un facteur :

- d'équilibre par une compensation de la sédentarité
- de bien-être
- de prévention de certaines maladies mentales et troubles psychiques
- de lutte contre les difficultés psychologiques inhérentes à la condition humaine
- de thérapie principale ou secondaire pour certains troubles psychiatriques
- de réhabilitation sociale des personnes présentant des déficiences (affectives, cognitives, motrices) et d'amélioration de leur qualité de vie.

En Franche-Comté :

Représentations théâtres, Abilifaie Léponaix :

Entrée libre

- ▶ **Dimanche 13 mars** à 17h au Bœuf sur le toit à **Lons le Saunier**.
- ▶ **Vendredi 18 mars** à 20h au Scénacle à **Besançon**.
- ▶ **Samedi 19 mars** à 20h à la maison du temps libre à **Montenois**.
- ▶ **Samedi 26 mars** à 20h au théâtre du Lavoir à **Pontarlier**.
- ▶ **Samedi 9 avril** à 20h30 au Manège de Brack à **Dole**.
- ▶ **Mercredi 16 avril** à 20h à l'Espace François Villon à **Vesoul**.

Table ronde : Santé mentale et santé physique : un lien vital

- ▶ **Mardi 15 mars** à 20h salle Nelson Mandela à **Besançon Planoise**.

Pour en savoir plus :

www.semaine-sante-mentale.fr

Le crédit d'impôt santé



Les militants des sections départementales s'engagent pour promouvoir un « crédit d'impôt santé » pour tous les agents publics et rétablir ainsi plus de justice dans l'attribution des aides publiques accordées pour financer la complémentaire santé.

Les aides publiques relatives à l'acquisition d'une complémentaire santé ne sont pas réparties de façon équitable entre les salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants, les agents de la fonction publique d'État et les agents de l'éducation nationale. Ces derniers perçoivent chacun 2€21 d'aide par an, les premiers 260€. Ainsi, seul 1 % des 5 milliards d'aides affectées à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé sont affectées à 25 % de la population active. Le principe républicain d'égalité entre les citoyens est mis à mal. Le statut professionnel ne peut déterminer à lui seul

le montant des aides allouées.

L'acquisition d'une complémentaire santé est rendue indispensable face au désengagement de la sécurité sociale et à l'augmentation des dépenses de santé. Cette augmentation accompagne des progrès de la médecine et de la science. Notre système de santé révèle donc bien une régulation défaillante en matière de dépassements des soins.

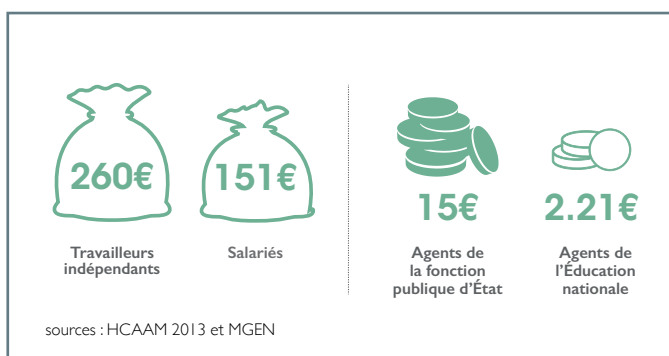
La pression est mise sur les agents de l'Etat :

gel des salaires et baisse continue du pouvoir d'achat, plus fortement encore pour les agents de l'éducation nationale. Leur cotisation pour acquérir une complémentaire santé est par ailleurs de plus en plus taxée. Elle est passée de 1,75% en 1999 à 13,27% à partir de 2012. Pourtant, les contrats des mutuelles sont ceux qui mettent un point d'honneur à faire jouer la solidarité entre les adhérents. Les mutuelles sont des acteurs importants de l'économie sociale et solidaire. De plus, les agents de l'éducation nationale souffrent d'injustice en matière de santé : il n'existe pas de médecin du travail dans notre académie alors que les risques psychosociaux existent, les TMS (troubles musculo squelettiques) affectent certains professionnels.

CRÉDIT D'IMPÔT

C'est une somme soustraite du montant de l'impôt ou versée au bénéficiaire qui n'est pas imposable.

Les élus des 4 Comités de Section de Franche-Comté ont décidé de rencontrer les élus, députés et sénateurs, pour leur proposer de défendre une mesure d'équité quant à la répartition des aides publiques attribuées pour acquérir une complémentaire santé.



Retour des rencontres avec les élus

DOUBS

Sébastien Barbat, président de la section du Doubs et Marie-Pierre Marquis, vice-présidente déléguée ont rencontré deux élus :

le 7/12 le projet a été présenté à Barbara Romagnan députée du Doubs, 1^{ère} circonscription. Ce projet a reçu un bon accueil. Nous serons amenés à nous rencontrer avant le prochain projet de loi de finance. B. Romagnan s'est engagée à soumettre le projet de Crédit d'impôt à la députée de Paris Fanélie Carrey-Conte, membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et vice-présidente du groupe d'études Économie sociale et solidaire.

Eric Alauzet, député de la 2^e circonscription de Besançon rencontré le 14/12, a perçu l'injuste répartition des aides publiques et propose de soumettre une question écrite à la ministre de la santé.

JURA

Alain Girard, président de la section 39 a sollicité Marie-Christine DALLOZ, députée du Jura (2^e circonscription) qui a répondu :

« *Je partage votre point de vue : il est nécessaire d'intervenir rapidement. Le crédit d'impôt Santé que vous évoquez pourrait être une solution.* » Une rencontre suivra ce courrier.

BELFORT

Damien Meslot, député 1^{ère} circonscription du Territoire de Belfort, a été rencontré par Benoît Pillot (président de la section 90.) Le député a marqué son intérêt pour le sujet.

Un rendez-vous a été fixé le 18/12 avec Michel Zumkeller, Député de la seconde circonscription du Territoire de Belfort.

Un contact a été pris pour rencontrer le Sénateur du département, Cédric Perrin.

HAUTE-SAÔNE

Philippe Soriano, président du Comité de Section a écrit aux députés Alain Chrétien, 1^{ère} circonscription et Jean-Michel Villaumé, 2^{ème} circonscription.



Adhérents issus de la MGET, bienvenue !

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016, NOS DEUX MUTUELLES MGET ET MGEN N'EN FORMENT PLUS QU'UNE.

Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Demain, ensemble, nous serons plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous serons mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous serons plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN ! Cela veut dire aussi que des militants issus de la MGET vont devenir des militants MGEN. Et, dans l'avenir, pourquoi pas vous ? Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement sur les sujets qui nous importent : la protection sociale, la santé, le soin, la prévention, et l'environnement.

Pour participer aux processus de vote et d'élection qui se déroulent actuellement, il fallait être adhérent au 31 octobre 2015. Les adhérents issus de la MGET qui n'étaient pas adhérents à cette date ne pourront pas voter en ce début



d'année 2016 car la fusion MGET/MGEN n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2016 et postérieure à la validation des listes électorales mutualistes.

Dès 2016, venez participer aux rencontres mutualistes que nous organiserons dans votre département. Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges entre nous. Evolution du système de soin, offres et orientations pour le groupe sont autant de sujets qui peuvent être abordés lors de nos échanges.

Vous-mêmes, à partir de 2017, pourrez participer au processus d'élection des membres de votre Comité de Section départemental. Et pourquoi pas, à ce moment-là, être candidat !

La confidentialité dans nos accueils

MGEN détient des données personnelles que lui confient les assurés et adhérents pour les besoins de gestion de leurs dossiers. Le caractère parfois confidentiel des éléments susceptibles d'être communiqués à l'accueil impose de pouvoir s'assurer de l'identité de l'interlocuteur. C'est pourquoi une pièce d'identité vous est toujours demandée.

Dès qu'il s'agit d'une personne qui représente un assuré ou un adhérent, nous vérifions l'existence

d'une **procuration signée** par l'assuré ainsi que d'une pièce d'identité avec photographie.

Si le demandeur n'est pas en mesure de produire les justificatifs mentionnés ci-dessus lui permettant de décliner avec certitude son identité, les documents sollicités seront envoyés au tiers par courrier à l'adresse connue. Les autres demandes orales de renseignements ne feront l'objet d'aucune réponse, y compris par écrit.



BIEN ACCUEILLIR, C'EST FAVORISER LA PROXIMITÉ AVEC L'ADHÉRENT



Vivre Ensemble

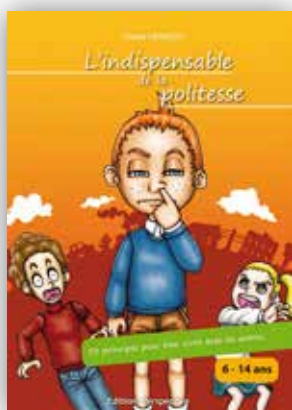
LE « FAIS PAS CI, FAIS PAS ÇA » EXPLIQUÉ AVEC HUMOUR AUX ENFANTS ET AUX ADOS !

Institutrice en maternelle puis directrice d'école, Gisèle Henriot a pu en trente ans de carrière, éprouver sur le terrain l'importance des codes de politesse qui permettent le Vivre Ensemble, ciment indispensable pour l'intégration dans la société, pour échanger, communiquer, être avec les autres.

Son regard et son analyse ont nourri sa réflexion et l'ont conduite à rédiger plusieurs ouvrages dédiés à cette thématique. Car Gisèle Henriot en est convaincue, la politesse

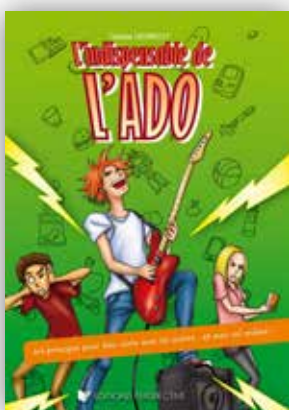
« ça se cultive » ! : respect, tolérance, écoute, amabilité, tact... peuvent (doivent) s'apprendre dès le plus jeune âge.

Loin des préceptes moralisateurs, elle a cherché à aborder les règles de politesse de manière positive. Chacune d'elle est illustrée avec humour par Karim Chair, qui a su, avec un graphisme différent pour chaque livre, s'adapter au public auquel est dédié l'ouvrage.



L'indispensable de la politesse.

Ce livre propose aux 6-14 ans un premier niveau de réflexion autour de 53 principes fondamentaux de la politesse. Dire bonjour, au revoir, merci. Ne pas parler la bouche pleine, etc. Chaque double page propose un principe, une illustration et des explications pour comprendre.



L'indispensable de l'ado.

Le deuxième ouvrage de l'auteur, incite les adolescents à réfléchir sur les comportements permettant de « bien vivre avec les autres... et avec soi-même ». Ils sont invités à faire leurs propres choix grâce à des anecdotes, des références historiques, des citations et proverbes qui les amènent à réfléchir.



Que d'émotions !

Le dernier livre de Gisèle Henriot, paru en septembre 2015, permet aux adultes d'échanger avec les tout-petits sur leurs émotions (expression, compréhension, contrôle...) et a pour but de les aider à en parler. Reconnaître ses émotions est une première étape pour apprendre à les maîtriser.

► www.editions-perspective.fr

Ces livres, à lire et relire sans modération, peuvent être mis entre toutes les mains : enfants de tous âges, ados, parents, grands-parents, éducateurs et enseignants... Nul doute qu'ils contribueront à renforcer tout ce qui fait le Vivre Ensemble.

Fiche d'identité :

Gisèle Henriot, institutrice et directrice en réseau d'éducation prioritaire, en retraite. Auteur et editrice, éditions Perspectives. Elle accompagne des projets, anime des débats tout public et assure des formations sur les thèmes du Vivre Ensemble.

coordonnées : gisele.henriot@orange.fr

Conventionnement hospitalier

Hospitalisation, le conventionnement est-ce important ?

Mgen, avec la Mutualité Fonction Publique et plus récemment avec la Mutualité Française, œuvre pour signer des conventions avec les établissements hospitaliers publics, privés à but lucratif ou non, que ce soit pour des séjours courts mais aussi en établissements spécialisés pour les soins de suite et de réadaptation. Ces conventions portent principalement sur l'hébergement en chambre particulière mais peuvent aussi concerner les frais d'accompagnement. Elles garantissent aux mutualistes la pratique du tiers-payant.

Le conventionnement assure aux patients des tarifs maîtrisés, notamment concernant la

chambre particulière, pour les sommes restant éventuellement à leur charge (grâce à une négociation des prix sans sacrifier à la qualité des soins).

Les mutuelles peuvent ainsi mieux agir sur leurs dépenses et encadrer le prix de certaines prestations.

Enfin, les professionnels de santé qui adhèrent à ces dispositifs de conventionnement bénéficient d'une patientèle orientée par les mutuelles.

Il convient avant tout de se renseigner auprès de votre section départementale pour appréhender au mieux les réalités financières d'une hospitalisation.

La chambre particulière : De quoi s'agit-il ?

Lors d'une hospitalisation, certains suppléments ne sont pas pris en charge comme par exemple, le bénéfice d'une chambre répondant à certains critères de confort telle que la chambre particulière. Une majoration journalière du tarif de prestations s'applique alors au patient qui en sollicite le bénéfice.

Ce qu'il faut savoir :

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'utilisateur qui en a fait **expressément** la demande.

Ce qui signifie qu'un patient qui séjournerait dans une chambre particulière sans l'avoir exigée, n'a pas à s'acquitter de cette prestation.

Aucune majoration de tarif n'est appliquée au patient qui serait hospitalisé dans une chambre individuelle faute d'autre place dans l'unité de soins.

La chambre individuelle attribuée au patient dont l'état de santé nécessite qu'il soit seul ne peut faire l'objet d'une facturation. La chambre particulière est alors attribuée sur prescription médicale,

celle-ci s'imposant alors à l'administration de l'établissement de santé.

Le patient doit être préalablement informé par l'établissement de santé, du coût de la chambre particulière dont il souhaite bénéficier et des modalités de sa facturation notamment si elle est facturée le jour de sortie même si la sortie intervient le matin.

La mutuelle ne prend pas en charge le supplément chambre particulière correspondant au jour de sortie, ce dernier reste donc entièrement à la charge du mutualiste.

Enfin, le patient doit se voir établir une facture détaillée lors de sa sortie, distinguant particulièrement et de façon compréhensible les montants des suppléments après intervention de la complémentaire mutualiste et ceux restant entièrement à sa charge.

Pour tout renseignement concernant le conventionnement, adressez-vous à la section départementale.



Vie militante

Dans ce nouveau bulletin départemental, les élus vous invitent à découvrir le rôle et la composition de la COMMISSION COMMUNICATION.

Objectifs :

Conception (forme et contenu) et rédaction :

- Des pages départementales et régionales des 2 bulletins annuels,
- Du guide pratique de l'adhérent,
- Du flash info (en direction des correspondants d'établissements).

Elaboration de tout document nécessaire à la vie politique de la section.

Correction et mise à jour du guide de l' élu.

Composition :

- **Déléguée référent** : Catherine ZIMMERMANN.
- **Responsable** : Patrick MARLE.
- **Membres élus** : Noëlle BALLET - Annelise PERRIN - Annie PETETIN
Edith SAGE - Jocelyne VACELET - Roland BONDON - Patrick BRETON - Alain GIRARD.
- **Invité ponctuel** : Marcel BADOT.

Calendrier et fréquence des réunions :

- **Au niveau départemental** : 3 à 4 réunions annuelles.
- **Au niveau régional** : 2 à 4 réunions par an.



NOUVEAUX SALARIÉS À LA SECTION DU JURA



Edwige ORVEILLON, conseillère mutualiste, est arrivée à la section le 1^{er} juin 2015. Son rôle principal est de prospecter et développer le nombre d'adhérents en proposant les offres MGEN les plus adaptées à leurs besoins. Elle doit aussi promouvoir tous les services assurés par le Groupe MGEN et ses partenaires.

Jean-Philippe MUSSILLON, ancien Professeur des écoles pendant 12 ans puis conseiller en formation durant 6 ans, a été recruté au 1^{er} septembre 2015 en tant que délégué départemental. Salarié militant, membre de l'équipe de direction, il a en charge les actions de prévention, la communication, le développement et l'animation du réseau des correspondants.

Annick LIBOTTE, Conseillère Accueil Développement Service, est présente au centre de service du Jura depuis le 15 juillet 2015. Elle assure essentiellement l'accueil physique des adhérents, mais participe également à la gestion des dossiers (notamment la saisie des affiliations et des décès).

Morez

LE LYCÉE VICTOR BÉRARD AU SERVICE DE L'OPTIQUE-LUNETTERIE.

Repères :

1854 : le lycée est dans un premier temps, « école d'horlogerie ».

1898 : il devient « Ecole Pratique d'Industrie ».

1911 : il est la première école de lunetterie de France.

1928 : la section lunetterie devient l'École Nationale d'Optique et de Lunetterie.

1960 : l'école est appelée Lycée technique d'État Victor Bérard.

2008 : le lycée est labellisé « lycée des métiers de l'optique et des microtechniques ».



Aujourd'hui, le lycée accueille quelques 850 élèves et étudiants en formation initiale et continue. Il compte, entre autres, une licence professionnelle « Réfraction, analyse et prise en charge du déficit visuel » en collaboration avec le CHU de Besançon.

Une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) « du design à l'industrialisation en lunetterie », implantée depuis 2008, est proposée aux BTS design de produits ou BTS « Conception et Industrialisation en Microtechniques ».

Une plate-forme technologique apporte un complément indispensable aux formations du lycée.

Une des particularités du lycée consiste en l'existence d'un magasin d'application pour préparer les élèves du baccalauréat professionnel et les étudiants du BTS, au métier d'opticien-lunetier.

Ce magasin permet à cinq classes (au maximum 138 jeunes issus de la formation initiale et continue) de développer leurs compétences dans le domaine professionnel.

Encadrés par un enseignant, opticien diplômé, pour répondre à l'acte d'ordonnance, ces jeunes accueillent et conseillent les clients dont l'origine est diverse : personnels de l'éducation nationale, personnes de l'extérieur avec une majorité de hauts jurassiens et de Suisses. Le magasin fonctionne également en dépôt-vente sur les produits essentiellement locaux.



Une convention lycée-MGEN est en cours de réalisation, pour permettre au lycée d'intégrer Optistya, le réseau des opticiens agréés par MGEN (et d'autres mutuelles). Les adhérents MGEN clients du lycée pourront ainsi bénéficier des engagements et des niveaux de prise en charge de ce réseau.



Cancer : et si on parlait ?

UN NOUVEL ESPACE D'ÉCOUTE POUR LES FAMILLES

Depuis le mois de septembre 2015, la Mutualité Française Franche-Comté a lancé un projet innovant sur Lons-le-Saunier à destination des familles touchées par le cancer.

La survenue d'un cancer dans les familles étant souvent génératrice d'angoisse, la Mutualité Française Franche-Comté leur propose de venir échanger en toute confidentialité et gratuitement avec un psychologue dans un espace convivial dédié.



Un espace d'écoute a été conçu pour permettre aux personnes touchées de s'exprimer en famille, ou avec toute autre personne proche.

Ce n'est pas un lieu de soins mais un lieu de soutien et de prévention. Un(e) psychologue spécialement formé(e) sera à votre écoute et saura vous soutenir. Cet espace d'écoute est situé dans un lieu neutre, les locaux de MGEN : 480, route de Besançon à Lons le Saunier (avec accès indépendant afin de favoriser l'anonymat).

Pour pouvoir bénéficier de ce moment d'échanges, les familles doivent **prendre rendez-vous** en contactant un numéro spécial : le **03.84.87.03.42**.

L'intervention des psychologues est prise en charge par la Mutualité Française Franche-Comté et ses partenaires et sera donc gratuite pour le patient et sa famille.

Projet construit en liaison étroite avec l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC), l'Hospitalisation à Domicile du Jura, ONCOLIE (Réseau de cancérologie de Franche-Comté) et MGEN.

Travail de nuit ou en horaires décalés : QUEL MODE DE GARDE ?

Il n'est pas toujours aisé de concilier sa vie professionnelle et celle de jeune parent, encore moins lorsque l'on travaille en horaires atypiques : tôt le matin, tard le soir, la nuit ou les week-ends. Et pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants, c'est un vrai casse-tête.



Beaucoup de parents sont confrontés à des difficultés pour faire garder leurs enfants, surtout lorsqu'ils travaillent en horaires décalés. C'est ce constat et de nombreux témoignages qui ont encouragé la Mutualité Française Jura à mettre en place **le service MAMHIQUE : Mode d'Accueil Mutualisé en Horaires atypiques**. Ce dispositif est ouvert à toutes les familles du Jura, pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans

révolus. Les parents font le choix d'embaucher une garde à domicile ou une assistante maternelle dont ils valorisent le salaire sur les horaires décalés. Le fonctionnement est simple, mais il repose sur la volonté des employeurs, publics ou privés, d'aider financièrement les familles concernées.

En effet, pour bénéficier du service, les parents devront s'assurer que leur employeur, éventuellement par l'intermédiaire du CE, a signé une convention avec Mamhique. Il s'engage ainsi à financer le coût de service et à aider les familles en leur versant des CESU (Chèque Emploi Service Universel). Des avantages fiscaux permettent de diminuer le montant réellement dépensé. L'employeur propose ainsi un avantage social innovant qui permet aux parents de concilier leurs contraintes professionnelles et le bien-être de leur famille.



Section du Jura
480 route de Besançon
39000 LONS LE SAUNIER

Heures d'ouverture de l'accueil

La section départementale vous accueille
avec ou sans rendez-vous

Hors vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : 9h-17h30
Sauf le jeudi : 10h-17h30

Pendant les vacances scolaires :

fermeture le soir à 17h
et entre 12h30 et 13h30

A compter du 1^{er} janvier 2016,
votre offre évolue
vers MGEN REFERENCE !

vous devenez adhérent
MGEN REFERENCE
sans aucune démarche à effectuer.

Si vous avez une question sur
votre nouvelle offre :
Rendez-vous dans votre espace perso
sur

www.mgen.fr

ou contactez-nous au :

09 72 72 59 60

(Coût d'une communication locale)



Labellisation
qualité

CONTACTEZ NOUS

monconseiller@mgen.fr

Réponse sous 48 heures !

ou

36 76

Service gratuit + prix d'un appel

3676 PLUS DE SURCOÛT POSSIBLE

A compter du 1^{er} octobre 2015, vous pouvez
nous contacter par téléphone au numéro
3676 sans aucun surcoût possible, quel que
soit votre opérateur, votre appareil (fixe ou
portable) et votre forfait téléphonique.

**Journée « portes ouvertes »
à la section du Jura
samedi 30 avril 2015**

Fréquentation de l'accueil

Rouge : forte, Orange : moyenne, Vert : faible.

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
9h-10h					
10h-11h					
11h-12h					
12h-13h					
13h-14h					
14h-15h					
15h-16h					
16h-17h					
17h-18h					

Fréquentation des centres d'appels,

Rouge : périodes à éviter

Vert : périodes à préconiser.

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
08h00					
09h00					
10h00					
11h00					
12h00					
13h00					
14h00					
15h00					
16h00					
17h00					
18h00					

Site internet de la section

Vos déclarations, informations, dossier
personnel, téléchargement, ...
mgen.fr/sections/section-du-jura/